



Fédération Française de Rugby

COMITE DE BOURGOGNE



Président
J.F CONTANT

8, Chemin des mariages
21200 BEAUNE
Tél. 03 80 22 01 51 - Fax 03 80 22 00 59
ctebgrugby@wanadoo.fr
C.C.P. Comité de Bourgogne de Rugby 641-61 D

BR/CSR

Beaune, le 12 septembre 2008

A Monsieur

Objet : Objectifs 2008/2009 fixés par la Commission nationale pour les Ecoles de rugby.

La « lettre de rentrée des EDR » signée par Nathalie Janvier, André Laur et Christian Galonnier est arrivée. Elle nous indique les grandes orientations de la saison 2008/2009 qui doit être celle de la consolidation des acquis engendrés grâce aux effets « Coupe du Monde » et de la fidélisation de toutes celles et tous ceux qui nous ont rejoints.

1. Les points à accentuer :

Rugby Digest : il doit être appliqué partout et par tous, en particulier au niveau des lancements de jeu. C'est une priorité pour les élus et les cadres techniques. Le DVD qui vous a été remis doit être « expliqué ». **Les nouvelles règles, qui sont expérimentées par les catégories d'âge supérieures, n'ont aucune incidence sur le Rugby-Digest, elles ne seront pas appliquées dans nos tournois d'écoles de rugby.**

CPS : en U 13 et U 15, ils doivent intéresser tous les joueurs de ces catégories. **Ils ont un but de détection mais aussi**, mais aussi la formation continue des éducateurs, le travail par niveau et la constitution entre clubs participants à un même CPS d'un maximum d'équipes de niveau pour que chacun puisse progresser pleinement.

Arbitrage des jeunes par les jeunes : Il est obligatoire chez les U 15 et doit absolument passer à la vitesse supérieure. Il faut aller plus loin dans la formation des joueurs particulièrement motivés, mais aussi des leaders de jeu. Les comités départementaux doivent mettre en œuvre des formations complémentaires avec reconnaissance du niveau atteint. **(Voir EXEMPLE** fiche jointe en annexe I)

Formation de nouveaux éducateurs, nouvelles labellisations, mis en œuvre des PAQ : la qualité de l'accueil, de l'organisation, la richesse des contenus et de leur enseignement doivent rester le centre de nos préoccupations.

2. Les nouvelles orientations à impulser : *

Revenir à l'autonomie : (voir aussi annexe 2)

Chez les U 7, U 9 et U 11, l'augmentation sensible des effectifs ont fait disparaître pour beaucoup de clubs les raisons objectives de se regrouper en ententes.

Cela est moins évident chez les U 13 et les U 15 où l'hétérogénéité de niveau peut rendre préférable la constitution de 2 ou plusieurs équipes.

Cohérence tournois/compétition : (voir aussi annexe 3)

Si la compétition doit être organisée par niveau en U 13 et U 15, il est souhaitable qu'il en soit ainsi pour les tournois de fin de saison afin d'éviter le manque d'intérêt sportif et la mise en péril de la sécurité des joueurs.

Aussi les demandes d'autorisation de tournoi pour ces catégories devront mentionner le « niveau » du tournoi. L'information sera validée par la Commission Technique du Comité.

Le respect des règles d'organisation des Tournois est à améliorer !

Relance plus ciblée des actions vers le milieu scolaire : le temps est venu, de la relance des actions auprès des scolaires, Sclarugby et Planète Ovale, Graine et Terre d'Ovalie. Il faut insister maintenant sur la formation des maîtres : c'est elle qui doit pérenniser, avec un concours plus ponctuel de nos animateurs et une aide en matériel et pour l'organisation, la pratique de notre sport.

Pour que les enfants intéressés puissent prolonger cette initiation, il faut la présence d'une EDR à distance raisonnable, capable d'accueillir les nouveaux arrivants dans le respect des valeurs qui les ont séduits à l'école.

Accompagnement éducatif mis en place par l'Education Nationale :

Une circulaire spécifique sur cette opération vous sera adressée dès que possible.

=====

Annexe 1 : JE JOUE AUSSI ARBITRE :

Objectifs :

- meilleure connaissance de la règle pour mieux jouer (Joueur et éducateur.)
- apprentissage à la responsabilité (sécurité du joueur), l'initiative et la décision : voir, discerner, trier, décider et agir.
- Eventuellement, naissance de vocation.

Public :

- U 15 volontaires. (au moins 4 par équipe et **surtout les leaders**.)

Déroulement :

- 2 modules de formation à partir d'un visuel PowerPoint, à 15 jours d'intervalle
- 1 journée s'évaluation et d'application. Ex : journée nationale de l'arbitrage.

LES MODULES :

Module 1 :

- Présentation générale du programme. (15 min)
- Règles fondamentales et règles de sécurité (45 min)
- Mise en situation : arbitrage à 2 avec référent sur le terrain ; observation et prise de notes.(60 min)
- Analyse, observations, échanges en salle, toujours **en positif**. (20 à 30 min)

Module 2 :

- Présentation générale du programme. (15 min)
- Règles complémentaires ; gestuelle, approche de l'arbitrage à 2 (45 min).
- Mise en situation. Idem module 1 + éducateurs en bord de touche et consignes à la pause. (60 min).
- Retour en salle et débriefing. (30 min).
- Remise de la carte officielle « je joue arbitre ».

Journée de l'arbitrage :

Tournois : arbitrage à 2, tutorat réel ; remise officielle de diplômes, maillots. Médiatisation.

La formation ne s'arrête pas à ces 3 grandes journées. Elle se continue lors de tous les entraînements et CPS.

La formation à la règle concerne tous les joueurs, même ceux qui n'arbitrent pas.

(Pour une information plus détaillée, voir sur le site FFR ou contacter J.C. LAVAL : jclaudelaval@free.fr)

Annexe 2 : U 7, U 9 et U 11 = retour à l'autonomie ?

Qui est concerné ?

Les EDR regroupant plusieurs clubs et ayant des groupes de petits dépassant régulièrement la trentaine par catégorie.

Pourquoi ?

Groupe supérieur à celui vécu au quotidien par l'enfant ; difficile de s'occuper de chacun et de retenir son attention ; rapport impersonnel avec l'éducateur.

Recherche de la proximité pour les parents, coût des transports.

Quel intérêt ?

Groupes à taille humaine ; rapports plus personnalisés ; moins de déplacements ; meilleure mobilisation des partenaires et des collectivités ;...

Défaire une entente ou un regroupement n'est pas un divorce ; c'est une autre façon de travailler ensemble.

Le travail ou la formation en commun des éducateurs peut se poursuivre ; certains moyens peuvent rester mutualisés régulièrement ou ponctuellement....

De la même façon **qu'une « entente » se construit** avec beaucoup de réflexion et concertation, **un « dégroupage » se prépare puis s'organise**, sans précipitation, dans la recherche de l'intérêt de tous, notamment des enfants.

Annexe 3 : U 13 et U 15 : tournois de niveau.

Objectifs : rencontres équilibrées, formatrices, permettant une réelle évaluation ; plaisir des joueurs ; sécurité.

Principe : définition du niveau (A,B ou C) ou des niveaux du tournoi. (2 compétitions distinctes dans le 2^e cas).

Information du niveau figurant sur le document de demande d'autorisation et validée par le CD du club organisateur.

Fonctionnement :

- **Tournoi départemental ou territorial :** le CD ou le CT veille à la cohérence du niveau des équipes engagées. Un club participant doit engager une équipe correspondant au niveau déclaré du tournoi.

- **Tournoi national ou international :** niveau indiqué validé par le CD ou le CT qui veille à la cohérence des équipes engagées de son Comité.

Tournoi répertorié après accord fédéral sur le site de la FFR avec indication du niveau.

Une équipe extérieure au Comité du club organisateur doit vérifier que le tournoi est autorisé et que son équipe correspond au niveau indiqué. Elle demande alors une « autorisation de sortie du territoire » à son CT qui la délivrera après consultation du site FFR et vérification du niveau de l'équipe.

La participation à un tournoi « non autorisé » est de la responsabilité du club participant.

Nota : Difficulté de connaître le niveau des équipes étrangères = se renseigner auprès d'équipes les ayant déjà rencontrées dans le passé, inviter les mêmes équipes d'une année sur l'autre, prévoir une formule à 2 phases permettant un regroupement rapides des équipes de même niveau.

RAPPEL : Même un tournoi international se joue strictement selon les règles de jeu de la FFR (Rugby-digest). Toute autre pratique mettrait en cause la responsabilité du Président du club organisateur en cas d'accident grave.

Voici donc notre nouvelle « feuille de route » 2008/2009 pour toutes les EDR. Respectons-en à nouveau les recommandations pour assurer ainsi l'avenir de nos écoles de rugby et de nos clubs.

**Le vice-président
en charge du sportif**



Bernard ROLLAND